



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Section des sciences de l'éducation



Conférence publique

Mardi 4 octobre 2022, de 17h30 à 19h00

Uni-Mail, salle MR160

A distance, via Zoom

Les droits de la personnalité dans un monde du travail digitalisé

Karine Lempen, Université de Genève

Résumé

Les transformations du monde du travail induites par les progrès technologiques nous incitent à revoir régulièrement la portée du devoir de protection de la personnalité et de la santé dans les rapports professionnels. La conférence abordera sous un angle juridique des questions actuelles telles que « le droit à la déconnexion des outils numériques » ou « le télétravail comme modalité propre à favoriser l'équilibre entre le travail professionnel rémunéré et le travail de care non rémunéré ». Il sera également question de l'interdiction du (cyber-) harcèlement entre collègues et des limites à la surveillance (numérique) du personnel.

La conférencière

Professeure ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève depuis 2015, la conférencière y enseigne le droit du travail suisse, international et européen. Ses recherches mettent l'accent sur la protection de la personnalité et l'interdiction des discriminations dans la vie professionnelle, domaines qui se trouvaient au cœur de sa précédente activité au secteur juridique du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) à Berne. Depuis 2019, Karine Lempen co-dirige le Pôle Berenstein en matière de droit du travail et de la sécurité sociale au sein de la Faculté de droit. Depuis 2020, elle est membre de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), organe consultatif institué par le Conseil fédéral.